



## *Décision du Maire*

n° 2020 - 001

*Reprise des concessions en état d'abandon*

Monsieur le Maire,

Vu la délibération n° 2020-023 en date du 09 Juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue notamment au Maire la faculté de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

Vu la délibération n° 2015-066 en date du 08 Décembre 2015 autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure de reprise des concessions en état d'abandon,

Vu que les concessions référencées :

- Carré 1 ; Concession n° 036,
- Carré 2 ; Concession n° 007,
- Carré 2 ; Concession n° 010,
- Carré 2 ; Concession n° 015,
- Carré 2 ; Concession n° 042,
- Carré 3 ; Concession n° 008,
- Carré 3 ; Concession n° 016,
- Carré 3 ; Concession n° 036,
- Carré 4 ; Concession n° 016,
- Carré 4 ; Concession n° 030,
- Carré 4 ; Concession n° 038,
- Carré 5 ; Concession n° 009,
- Carré 5 ; Concession n° 042,
- Carré 5 ; Concession n° 050,
- Carré 6 ; Concession n° 030,
- Carré 6 ; Concession n° 039,
- Carré 6 ; Concession n° 047,

ont plus de trente ans d'existence et que leur état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles en état d'abandon,

### **DECIDE :**

- de reprendre au nom de la commune et de remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions listées ci-dessus en état d'abandon.

Fait à SAINT-CERNIN, le 05 Août 2020

Le Maire,  
A. DUJOLS,





## **Reprise des concessions en état d'abandon**

Le Maire de la commune de SAINT-CERNIN, par arrêté en date du 05 Août 2020, a procédé à la reprise des concessions suivantes :

- Carré 1 ; Concession n° 036,
- Carré 2 ; Concession n° 007,
- Carré 2 ; Concession n° 010,
- Carré 2 ; Concession n° 015,
- Carré 2 ; Concession n° 042,
- Carré 3 ; Concession n° 008,
- Carré 3 ; Concession n° 016,
- Carré 3 ; Concession n° 036,
- Carré 4 ; Concession n° 016,
- Carré 4 ; Concession n° 030,
- Carré 4 ; Concession n° 038,
- Carré 5 ; Concession n° 009,
- Carré 5 ; Concession n° 042,
- Carré 5 ; Concession n° 050,
- Carré 6 ; Concession n° 030,
- Carré 6 ; Concession n° 039,
- Carré 6 ; Concession n° 047,

## **Les arrêtés individuels sont consultables en Mairie et sur les concessions concernées**

Adresse : 10 Rue de la Mairie, 15310 SAINT-CERNIN  
Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

A SAINT-CERNIN, le 07 Août 2020  
Le Maire,  
A. DUJOLS,

